

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DU 24 FEVRIER 2025

Réunion publique

Convocation légale du 14 Février 2025

Lieu : Salle du conseil

Heure de début : 20h35

Heure de fin : 21h50

Présidence : Monsieur le Maire, Bernard CHÉNOT

Secrétaire de séance : Ariane REMY

Conseillers présents :

M. Bernard CHÉNOT, M. Laurent PERRETTE, Mme Inès DESBOIS, M. Alain BAZARD, M. Hervé FOREST, M. Jacques MATHIEU, M. Logan MATHIOT, Mme Ariane REMY, M. Henri SOYER et Mme THEVENON Christine

Conseillers absents :

M. Stéphane MOURÉ

M. Rémy BASTAILLE

Mme Océane BERTRAND

M. Éric REGHEM

Procurations :

M. Stéphane MOURÉ donne procuration à M. Laurent PERRETTE

M. Rémy BASTAILLE donne procuration à M. Jacques MATHIEU

Mme Océane BERTRAND donne procuration à Mme Christine THEVENON

M. Eric REGHEM donne procuration à M. Hervé FOREST

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

Ouverture de séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

Mme REMY Ariane est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé :

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV du Conseil Municipal du 17 décembre 2024
2. Contrat de maintenance des équipements campanaires Ets François CHRETIEN
3. Avenant N°2 CRBM
4. Devis volets MAIREL
5. Proposition échange parcellaire terrain AN242 – chemin rural du Thiaucourt
6. Proposition programme d'action de l'ONF
7. Devis travaux forestiers entreprise SAFOR
8. Loyer futurs logements

DIVERS ET INFORMATIONS

1. Adoption du procès-verbal Conseil Municipal du 17/12/2024

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler :

Jacques Mathieu souhaite que le compte-rendu indique qu'il a envoyé un courriel à la Mairie pour demander des précisions supplémentaires concernant certaines dépenses liées au projet de réhabilitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2024.

2. Contrat de maintenance des équipements campanaires Ets François CHRETIEN

Monsieur le Maire signale que le contrat de maintenance de l'installation campanaire a pris fin au 21/12/2024.

Il est proposé de renouveler ce contrat en y ajoutant le contrôle du paratonnerre. À savoir que son contrôle est obligatoire dès lors qu'un paratonnerre est installé. À noter que le dernier contrôle date de 2019. Ainsi cela élève de 50 € le contrat initial.

Ainsi la nouvelle offre est proposée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant global de 275 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**, et à **l'unanimité** :

- **DÉCIDE** le renouvellement du contrat de maintenance des équipements campanaires sur l'église de la commune présenté par les Établissements François CHRETIEN
- **VALIDE** le montant annuel de 275 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

Les crédits s'y afférant seront votés à l'article 6156 du budget de la commune.

3. Avenant N°2 CRBM

La société CRBM a déposé le deuxième avenant pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie-école.

Il convient à présent de soumettre au Conseil les devis relatifs à ces travaux dont le marché public a été accordé à CRBM au 29 janvier 2024.

- Curage du second plafond dans le logement 1 pour 872.55 € HT
- Remplacement d'une panne en bois pour 498.40 € HT
- Aménagement extérieur pour 7 753.00 € HT
- Variante technique béton lisse - 1 246.20 € HT
- Aléas de chantier mur de soutènement pour 21 500.00 € HT

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 326 000.00 €
- Montant TTC : 391 200.00 €

Montant du marché public avec avenant N°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 341 308.43 €
- Montant TTC : 409 570.11 €

Le montant de l'avenant N°2 au contrat initial :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 29 377.75 €
- Montant TTC : + 35 253.30 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 9.01 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 370 686.18 €
- Montant TTC : 444 823.42 €

Il est proposé à l'assemblée de valider l'avenant N°2 audit contrat.

Monsieur Mathieu estime que le coût du mur de soutènement ne devrait pas incomber à la Mairie et qu'il aurait été préférable de pouvoir faire intervenir l'assurance dommages-ouvrages.

Mme Thevenon, en tant que Conseillère Municipale, souhaite être tenue régulièrement informée de l'avancement des travaux de réhabilitation de l'ancienne école.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, avec 3 votes CONTRE, 4 abstentions et 7 votes POUR :

- **DÉCIDE DE VALIDER** l'avenant N°2 au contrat initial relatif au lot 01 : gros-œuvre, VRD d'un montant de + 29 377.75 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants à ce projet

4. Devis volets société MAIREL

Devis n°1609 du 24.02.2025 de chez Mairel a été envoyé à chaque Conseiller en amont du Conseil.

Monsieur le Maire rappelle la proposition de faire changer les volets des logements coté sud, soit 5 paires de volets.

La société MAIREL présente un devis à 1 500.00 € HT par paire de volets (installation des supports et pose comprise) soit un montant total de 7 500.00 € HT.

Au regard des tarifs des volets, les Conseillers Municipaux s'interrogent sur la possibilité d'opter pour des volets ayant une durée de vie plus longue et, surtout, ne nécessitant aucun entretien, comme des volets en aluminium.

Il est donc demandé de faire réaliser un devis dans ce sens.

La délibération est donc reportée.

5. Proposition d'échange parcelle AN-242 en partie- commune chemin du Thiaucourt

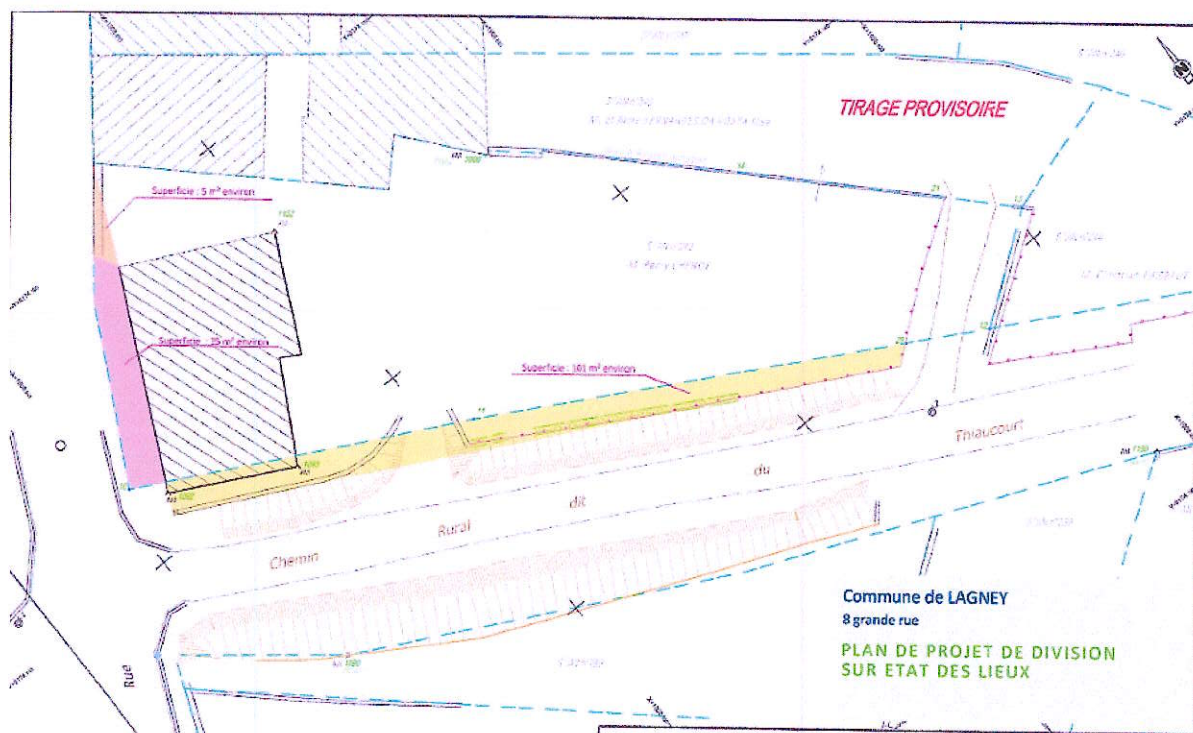
Documents envoyés par courriel à chaque Conseiller, en amont du Conseil.

Monsieur le Maire étant concerné par l'opération se retire de la salle et laisse Monsieur le Premier Adjoint, Laurent Perrette, diriger les débats.

Monsieur le Premier Adjoint lit une lettre de Monsieur Rémy CHÉNOT expliquant sa demande de régularisation avec échange de parcelles.

« (...)Lors de l'implantation de la maison en 1989, j'ai utilisé les bornes qui avaient été posées à la création de la voie ferrée dite du Thiaucourt. Elles servaient, à l'époque, de limite entre la SNCF et les parcellaires communaux. D'après les plans que le géomètre a retrouvés aux archives départementales, figure un sentier qui n'était pas matérialisé en haut du talus. De mémoire d'anciens, ce sentier n'a jamais été utilisé et a toujours été intégré à la parcelle voisine, AN242, (H1052 et H1053 cadastre Napoléon). Lors de la vente de ce terrain familial à mon père en 1956, l'acte précise entre le chemin et propriété Hilaire. Ce sentier a disparu à la révision du cadastre en 1962 et intégré au chemin rural du Thiaucourt.

J'ai donc construit en toute bonne foi sur 50 centimètres de ce sentier. Aujourd'hui, je vous propose de régulariser la situation en échangeant la parcelle devant la maison, 6 Grande Rue, contre la partie constructible de la parcelle le long du chemin du Thiaucourt suivant le plan en annexe. J'achèterais la partie en zone NJ (Naturel Jardin) et prendrais à ma charge les différents frais de bornage et de notaire. (...) »



Au vu de la proposition, les Conseillers Municipaux proposent de céder à titre gracieux la partie en zone NJ supplémentaire.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'échange proposé suivant le plan fourni pour 40 m²
- **CÈDE** gracieusement les m² supplémentaires de la zone NJ
- **LAISSE** à M. Rémy CHÉNOT la charge du bornage et les frais de notaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

6. Programme d'action pour la forêt communale

Monsieur le Maire présente le programme d'action proposé par l'ONF en reprenant le devis envoyé à chaque Conseiller en amont du Conseil.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qte	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX SYLVICOLES - Parcelle 35 Financement : 01-Autofinancé			
☐ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 35.re Un tarif dégressif pourra être appliqué en cas de commande de plusieurs chantiers de même nature, situés sur un même canton.	3,90	KM	1 290 €
☐ Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 35.re Le prix de cette prestation est lié à la réalisation préalable de la maintenance des cloisonnements.	12,42	HA	1 290 €
Sous-total			2 580,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES - Cloisonnements Financement : 01-Autofinancé			
☐ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 5.i En prévision d'un martelage sur l'exercice 2025 Un tarif dégressif pourra être appliqué en cas de commande de plusieurs chantiers de même nature, situés sur un même canton.	3,60	KM	
☐ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 6.i, 7.i En prévision de l'exploitation 2025-2026. Un tarif dégressif pourra être appliqué en cas de commande de plusieurs chantiers de même nature, situés sur un même canton.	10,90	KM	
☐ Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée Localisation : 10.i, 9.i En prévision des martelages de l'exercice 2026. Un tarif dégressif pourra être appliqué en cas de commande de plusieurs chantiers de même nature, situés sur un même canton.	9,60	KM	
Sous-total			3 620,00 € HT
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE Financement : 01-Autofinancé			
☐ Fourniture et pose de plaques de parcelle en plastique Localisation : 10.i, 11.re, 12.i, 13.a3, 14.i, 15.a1, 16.i, 2.v, 3.i, 4.i, 5.i, 6.i, 7.i, 8.rt, 9.i	68,00	U	
Sous-total			1 600,00 € HT
TRAVAUX SUR LIMITES ET PARCELLAIRE - Entretien au lamier Financement : 01-Autofinancé			
☐ Entretien du parcellaire : traitement au lamier Localisation : 5.i, 8.rt Élagage de la route forestière entre P. 5 et 8 (sans broyage consécutif au sol)	0,92	KM	
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qte	Un.	Montant estimé (€ HT)
☐ Entretien du parcellaire : traitement au lamier Localisation : 26.a1, 26.j, 27.a1, 27.j, 29.a1, 29.j Élagage de la route forestière Lefebvre (sans broyage consécutif au sol)	0,78	KM	
Sous-total			2 680,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE - Grande Tranchée Financement : 01-Autofinancé			
☐ Réseau de desserte : entretien des accotements Localisation : Grande Tranchée (De la parcelle 8 à la Cabane de chasse) Aranement des accotements + curage fossés et nivellement à la pelle de route forestière	0,78	KM	
Sous-total			10 200,00 € HT
Total : 20 680,00 € HT			

Il est proposé d'accepter le programme préconisé par l'ONF mais de ne faire réaliser par leurs services, que le dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 35.

Des devis ont été réalisés auprès d'autres entreprises. Ceux-ci sont présentés au point 7 de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**, et à l'**unanimité** :

- **ACCEPTE** le programme d'action proposé par l'ONF
- **ACCEPTE** la section du devis de l'ONF concernant le dégagement manuel des régénérations naturelles de la parcelle 35 pour un montant de 1 290 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents correspondants

Monsieur le Maire présente également le bilan annuel 2024 de l'ONF concernant la forêt de Lagny.

Recettes :	ventes de bois façonnés	63 857.34
	Ventes de bois sur pieds :	26 585.50
	Chasse :	9 978.00
	Total recettes	100 420.84 €
Dépenses :	Services forestiers investissement :	34 670.93
	Services forestiers entretien :	2 499.25
	Frais de garderie et d'administration :	9 896.63
	Total dépenses :	49 071.61 €

7. Devis travaux broyage, élagage et fauchage de la société SAFOR

Devis n°388 et devis n°389 du 13.02.2025 de la société SAS SAFOR.

Monsieur le Maire présente deux devis de la société SAFOR :

- **Devis 338** : Fauchage annuel des routes forestières pour un prix forfaitaire de 2 488 € HT
- **Devis 389** : Travaux suivant programme de l'ONF :

Broyage entretien de cloisonnements	parcelle 35	3.9 km à 198 €/km	soit 772.20 € HT
	parcelles 5-6-7-9-10	24.1 km à 124 €/km	soit 2 988.40 € HT
Élagage au lamier des deux côtés	entre parcelles 5 et 8 et parcelles 26 à 29	1.7 km à 1050 €/km	soit 1 785 € HT

Ainsi, au regard des montant des différents devis, il est proposé de faire réaliser les travaux par la société SAFOR.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis 388 pour un montant de 2 488 € HT
- **ACCEPTE** le devis 389 pour un montant de 5 545.60 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

8. Tarif location futurs logements

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des futurs logements communaux.

Il était initialement proposé des loyers d'environ 600 €/logement. Or les surfaces ne sont pas identiques. Il est donc envisagé des loyers au prorata de la surface de chaque logement, sur une base de 8 €/m² soit :

✓ Pour le logement 1 :

Nombre de pièces = T3 / Surface = 70 m²

Loyer proposé = 560 € + charges fixes

✓ Pour le logement 2 :

Nombre de pièces = T3 / Surface = 86 m²

Loyer proposé = 688 € + charges fixes

Christine Thevenon propose de mettre en place une commission d'attribution des logements.

Après en avoir délibéré avec 1 abstention et 13 votes POUR, le Conseil Municipal :
ACCEPTE de proposer des loyers sur la base de 8 €/m²

Après avoir vérifié que l'ensemble de l'ordre du jour a été traité, M. Bernard CHÉNOT, en sa qualité de Maire de Lagney, clôture le Conseil Municipal à 21h50.

La secrétaire de séance
Ariane REMY



Le Maire
Bernard CHENOT

